Jouer sur les mots pour contourner la loi : l'exemple de la domesticité madrilène aux XVIe siècle et XVIIe siècles

Sarah Pech-Pelletier

▶ **To cite this version:**

Sarah Pech-Pelletier. Jouer sur les mots pour contourner la loi : l'exemple de la domesticité madrilène aux XVIe siècle et XVIIe siècles. Viviane Arigne; Sarah Pech-Pelletier; Christiane Rocq-Migette; Jean-François Sablayrolles. Études lexicales. Mélanges offerts à Ariane Desporte, Université Sorbonne Paris Nord, pp.45-60, 2020. hal-02978275

HAL Id: hal-02978275

https://sorbonne-paris-nord.hal.science/hal-02978275

Submitted on 26 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Sarah PECH-PELLETIER

JOUER SUR LES MOTS POUR CONTOURNER LA LOI : L'EXEMPLE DE LA DOMESTICITÉ MADRILÈNE AUX XVI[E] ET XVII[E] SIÈCLES

Introduction

L'accession de Madrid au rang de capitale en 1561 marque un tournant dans le destin de la *villa*. Ce changement de statut entraîne d'importantes transformations tant urbanistiques que socio-démographiques (Pech-Pelletier 2012). Dans le sillage de l'installation de la Cour, les flux migratoires à destination de la nouvelle capitale s'intensifient (Carbajo Isla 1985 et 1987 ; Ringrose 1976). Madrid devient le lieu où il faut être pour les familles nobles et où l'on peut trouver du travail pour toutes les autres. Dans cette étude, c'est le marché de la main-d'œuvre domestique, en pleine expansion dès la fin du XVI[e] siècle (Pinto Crespo 1995)[1], qui retiendra notre attention.

Effectivement, si l'emploi de domestiques est une pratique courante dans toutes les couches de la société madrilène, les plus fortes concentrations de serviteurs s'observent logiquement dans les maisons de la haute noblesse (Pech 2007). On cherche à y reproduire l'organisation à la française, avec un groupe domestique quantitativement important, une hiérarchie interne complexe et une spécialisation croissante et affichée pour chaque emploi de service (Gutton 1981). Cela suppose de trouver des termes différents pour refléter l'échelon occupé par chacun dans la pyramide des emplois domestiques et pour distinguer des tâches quelquefois bien proches dans la pratique. Parallèlement à ces innovations lexicales, on constate que les maîtres utilisent surtout les potentialités du langage pour occulter l'emploi de serviteurs superflus. Les grandes maisons aux microcosmes domestiques pléthoriques, ostentatoires et fort coûteux

1. D'après le *Repartimiento de Alcabalas de 1592*, les deux secteurs d'activités qui absorbent le plus de main-d'œuvre sont la domesticité et le bâtiment. Voir Pinto Crespo, Virgilio, 1995, *Madrid, atlas histórico de la ciudad siglos IX-XIX*, Madrid y Barcelona, Fundación Caja de Madrid y Lunwerg Editores, p. 171.

n'étant pas du goût des autorités qui tentent de les limiter à grand renfort de lois dites somptuaires[2], les maîtres se montrent inventifs pour contourner lesdites lois.

Deux stratégies s'offrent à eux. La première revient à nier l'emploi de nombreux serviteurs surnuméraires en noyant la relation de service dans un enchevêtrement de relations de dépendance grâce à l'usage de termes qui brouillent les pistes et les limites, empêchant de savoir où commence et où finit le groupe des domestiques. La seconde stratégie consiste, à l'inverse, à détailler minutieusement la composition de la maison en utilisant autant de substantifs différents que possible, afin de prouver que chaque domestique a une place unique et nécessaire, avec des tâches strictement définies et absolument pas redondantes. Afin d'explorer ces deux attitudes et de cerner au mieux les comportements et les habitudes langagières des maîtres, nous avons croisé les données extraites d'un recensement de paroissiens datant de 1597[3], d'actes notariés rédigés entre 1600 et 1699[4] et de traités d'organisation des maisons du premier tiers du XVII^e^ siècle[5].

1. La stratégie du « flou » : quand on ne sait plus qui est domestique

1.1. *Les pragmatiques somptuaires : des tentatives de limitation du nombre de domestiques*

Précisons d'emblée qu'employer des domestiques n'est pas exceptionnel dans le Madrid du Siècle d'Or, au point que les domestiques représentent près de 14 % de la population de la capitale à la fin du XVI^e^ siècle (Tableau 1). On en trouve aussi bien dans les maisons des boutiquiers et artisans, que dans celles des membres de l'administration, de l'armée, du clergé et bien entendu chez tous les nobles, depuis le simple *hidalgo* jusqu'au Grand d'Espagne. Les domestiques (*criados*) qui ont une bonne place se font également servir et les *criados de criados* ne manquent pas dans les maisons de qualité. Dans celle du Président du Conseil des Indes, par exemple, on note en effet

2. Dans la *Novísima Recopilación de las Leyes de España*, cinq des sept lois qui concernent les *criados* visent à en limiter le nombre.
3. *Archivo General de Simancas,* Section *Expedientes de Hacienda*, *Segunda Serie, Legajo 121*. Ce registre contient les *Listas de confesados y comulgados* établies en 1597 par les curés de onze des treize paroisses madrilènes, soit celles de *San Andrés*, *Santa Cruz*, *San Juan*, *San Justo y Pastor*, *San Luis*, *Santa María de la Almudena*, *San Martín*, *San Nicolás*, *San Salvador*, *Santiago* et *San Sebastián.* Les recensements des paroisses de *San Miguel* et de *San Pedro* sont manquants et celui de *San Ginés* n'est que partiellement accessible à travers celui de son église annexe *San Luis*.
4. Ces documents sont consultables à l'*Archivo Histórico de Protocolos de Madrid*.
5. Nous avons privilégié des ouvrages des années 1610-1630, suffisamment marquants pour devenir à leur tour les références incontournables des écrits postérieurs, et encore proches dans le temps afin que le lexique utilisé dans la qualification des différentes activités domestiques soit similaire à celui des recensements. Un seul ouvrage est antérieur. Nous l'avons retenu parce qu'il est l'un des rares à évoquer l'ensemble du monde du service, y compris les échelons inférieurs (domestiques sans grade et esclaves). Il s'agit de Costa, Juan, 1584, *Govierno del ciudadano*, Zaragoza, Jan de Altarach. Nous conservons pour tous les titres et citations d'ouvrages, la graphie de l'époque.

la présence de *criados de criados* soit les domestiques du maître d'hôtel, du comptable et des pages. On trouve même un *criado de criado de criado* c'est-à-dire le domestique du domestique du secrétaire[6]. Implantés dans toutes les paroisses, les domestiques sont ainsi surreprésentés dans les quartiers aisés, où ils constituent entre un quart et un tiers de la population et deviennent un enjeu de la compétition que se livrent les maisons nobles dans l'art du paraître. Pour ne donner que deux exemples, dans la maison du chancelier d'Aragon, sur 55 habitants on compte 22 domestiques, et dans celle du marquis de Auñón, sur 119 personnes présentes lors du recensement 55 sont des domestiques[7].

Tableau 1. Part des domestiques dans la population des paroisses madrilènes en 1597

Paroisse	Nombre d'habitants	Nombre de domestiques	Part des domestiques/ population de la paroisse
San Juan	810	259	32 %
Santa María de la Almudena	1 594	475	29,8 %
San Nicolás	689	174	25,2 %
Santa Cruz	6 768	1 400	20,7 %
San Justo y Pastor	7 022	1 349	19,2 %
Santiago	1 907	266	13,9 %
San Salvador	770	107	13,9 %
San Andrés	4 083	483	11,8 %
San Martín	12 321	1 177	9,5 %
San Sebastián	5 781	386	6,7 %
San Luis	3 619	177	4,9 %
Ensemble	45 364	6 253	13,8 %

Afin d'endiguer cette coutume inflationniste, cinq pragmatiques somptuaires spécifiques au monde du service sont édictées entre 1565 et 1674[8]. Dans un premier temps, ce sont les domestiques d'apparat[9] que l'on tente de réduire au nombre de

6. *AGS, Expedientes de Hacienda, Legajo 121, Matrícula de Santiago*, fol. 1-2.
7. *AGS, Expedientes de Hacienda, Legajo 121, Matrícula de San Nicolás*, fol. 5-6 et *Matrícula de San Juan*, fol. 9-10.
8. *Novísima Recopilación de las Leyes de España, Libro VI, Título XVI*, 1567. Édition utilisée : 1976, Madrid.
9. Nous employons les termes « domestiques d'apparat » ou « domestiques de représentation » pour désigner ceux parmi les gens de livrée qui accompagnent le maître lors de ses déplacements : gentilshommes, écuyers, laquais et pages.

deux ou, à défaut, de quatre[10]. Il s'agit d'éviter les cortèges de gens en livrée qui ont pour principale et plus ou moins unique activité, celle d'afficher le rang de la maison et d'entretenir ainsi sa réputation et son image. Dans un second temps, c'est tout le microcosme domestique des grandes maisons que l'on veut limiter au nombre idéal de huit[11], ce qui s'avère irréaliste et fait donc l'objet d'une révision à la hausse jusqu'à la fixation d'un seuil maximal de 18 domestiques par famille[12]. Quel que soit le chiffre retenu, ce n'est pas une remise en question de l'existence de la domesticité, mais le souci d'éviter l'engagement de trop de serviteurs que l'oisiveté pourrait rendre dangereux pour l'ordre public qui motive de telles lois[13]. Néanmoins, ce ne sont pas tant les raisons de la promulgation de ces mesures, au demeurant parfaitement inefficaces, qui nous intéressent, que le fait que le texte de ces pragmatiques ne cesse d'être révisé afin de prendre en compte les subterfuges langagiers des maîtres qui n'hésitent pas à jouer sur les mots voire à en créer pour échapper au cadre de la loi.

1.2. *De l'absence du terme* criado *à son sur-emploi*

Lorsque l'on consulte les listes de paroissiens de 1597, on a l'impression que les Madrilènes respectent la limitation alors officiellement en vigueur, celle qui consiste à ne pas employer plus de deux domestiques de représentation lors des sorties des maîtres[14], puisque moins de 10 % des domestiques recensés exercent ces fonctions d'apparat (Tableau 2). Cependant, à y regarder de plus près, les chiffres surprennent. Les domestiques en livrée semblent plus nombreux dans les paroisses périphériques et populaires que dans les paroisses aristocratiques[15]. L'exemple de la paroisse de San Juan est sans doute le plus parlant. Si l'on en croit les statistiques, dans cette paroisse, où l'on trouve beaucoup de familles de la très haute noblesse, les domestiques représentent 32 % de la population. Et, parmi ces domestiques, 72,2 % sont des hommes. Or, ce sont justement les hommes domestiques qui sont susceptibles d'exercer des fonctions de représentation, pas les servantes, qui, elles, sont souvent cantonnées à des emplois subalternes. Et pourtant, si l'on examine les mentions portées sur le recensement de cette paroisse, un seul domestique parmi tous les habitants recensés entre dans cette catégorie, en tant que gentilhomme écuyer.

10. La première tentative date du 25 novembre 1565. On y précise que quel que soit le statut social du maître « no pueda tener ni traer, ni tenga ni traiga más de dos lacayos o mozos de espuelas ». Rappelée en décembre 1593, cette mesure est assouplie le 27 janvier 1618 et l'on admet alors que « [se] pueda tener y traer cuatro lacayos o mozos de espuelas, o lacayuelos, que todos juntamente no excedan del número de cuatro ».
11. Cette restriction vise essentiellement les maisons des conseillers et ministres du monarque que l'on somme en vain de donner le bon exemple.
12. Loi du 10 février 1623.
13. « del abuso y exceso en los criados […] se han experimentado muchos daños, así en el gobierno, y buena disposición en que debe estar, como en las costumbres *y* en las haciendas », loi du 10 février 1623.
14. Lois de 1565 et 1593.
15. Pour une présentation des différentes paroisses madrilènes et leur localisation spatiale, voir Larquié, Claude, 1974, « Quartiers et paroisses urbaines : l'exemple de Madrid au XVII[e] siècle », *Annales de démographie historique*, Paris, p. 165-195.

C'est en décalage complet avec ce que l'on peut attendre. De même, dans la maison du marquis de Auñón, déjà évoquée, sur les 55 domestiques enregistrés, aucun n'est mentionné comme domestique de représentation, et dans la maison voisine, celle du marquis de Velada, sur 15 domestiques indiqués, aucun n'a de fonction de ce genre.

Tableau 2. Représentation de chaque catégorie domestique dans les différentes paroisses madrilènes

Grade	*San Juan*	*Sta María de la Almudena*	*San Nicolás*	*Sta Cruz*	*San Sebastián*	*San Justo y Pastor*	*Santiago*	*San Salvador*	*San Andrés*	*San Martín*	*San Luis*	Total
Simple domestique	247	335	162	1286	281	906	165	51	376	929	167	4905
Métier spécialisé	8	68	5	43	41	109	22	30	30	99	6	461
Représentation	1	44	6	37	36	248	57	14	63	100	2	608
Haute domesticité	0	12	1	2	4	46	12	7	6	15	1	106
Esclaves	3	16	0	32	24	40	10	5	8	34	1	173
Total	259	475	174	1400	386	1349	266	107	483	1177	177	6253

Dans la paroisse de San Nicolás, où les domestiques constituent un bon quart de la population, on se retrouve devant des cas similaires. Sur les 174 domestiques mentionnés pour l'ensemble de cette petite paroisse, 5 seulement (3 écuyers et 2 laquais) sont recensés comme des domestiques de représentation. On n'en compte aucun chez le vice-chancelier d'Aragon, aucun chez le comte de Chinchón et à peine un écuyer est évoqué chez le marquis de Moya. C'est tellement contraire aux us et coutumes d'une société madrilène très sensible à la question du paraître que cela ne peut sembler que suspect. On se demande où sont passés ces domestiques d'apparat dont la présence est pourtant attestée dans tant d'autres sources. La législation ne se trompe-t-elle pas de cible en voulant limiter une catégorie de domestiques qui serait quasiment inexistante à Madrid[16] ? La réponse est peut-être à chercher du côté de l'usage de la langue. En effet, ce sont les chefs de famille qui indiquent aux recenseurs les liens qui les unissent aux différentes personnes présentes dans la maison. Ce sont donc eux qui posent les mots

16. Certes, la nature du document, à savoir un recensement des fidèles au temps pascal, ne donne accès qu'aux paroissiens de plus de 7 ans (âge de la première communion), et fait donc pratiquement disparaître la catégorie des enfants pages, souvent placés avant cet âge et employés comme domestiques d'apparat ou de représentation. Néanmoins, cela ne peut pas expliquer l'absence ou quasi absence des écuyers, laquais et gentilshommes.

qui vont définir l'identité de chacun. Occulter la présence de serviteurs surnuméraires devient alors possible en usant de certains subterfuges langagiers.

À la limite de la provocation, face à des recenseurs qui connaissent leurs ouailles, certains chefs de famille n'hésitent pas à énumérer ceux qui composent la maison, sans jamais prononcer le mot *criado* (« domestique »), mais en nommant un grand nombre de personnes par leur seul prénom. Si cette pratique est courante pour désigner les domestiques, elle sert aussi à mentionner tous les jeunes gens de la famille, proche ou lointaine, ainsi que tous ceux qui ont été proches du chef de famille durant son enfance. Frères de lait, cousins germains, amis de longue date peuvent ainsi être recensés sous leur seul prénom. Sans autre indication, et afin de ne pas commettre d'impair, aucun recenseur ne peut se permettre de signaler le moindre domestique dans ces maisons où il ne fait pourtant aucun doute qu'ils sont nombreux.

Cette attitude n'est toutefois pas la plus fréquente. D'autres options, plus habiles, s'offrent aux chefs de famille, pour avoir l'air de coopérer sans le faire véritablement. L'une d'elles consiste à user, pour ne pas dire abuser, du terme générique de *criado* qui recouvre en espagnol plusieurs sens et permet de brouiller les limites de la domesticité. Effectivement, l'étendue sémantique du nom *criado* s'avère bien utile. Si l'on considère son étymologie, on constate qu'il découle du verbe latin *creare* qui signifie « produire / faire naître ». Il évoque donc « celui qui a été élevé ou éduqué […] dans la maison d'un seigneur », avant d'en arriver à désigner un « serviteur » (Bénaben 2000). Le lien entre la notion de « service » et celle de « maison » est également attesté par la définition que propose le *Diccionario de Autoridades* (1726) : « el doméstico, familiar o sirviente de una casa ». Le substantif *criado* renvoie donc à deux termes de la langue française, celui de « domestique » – c'est-à-dire selon *Le Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (1688) celui « qui est d'une maison, sous un même chef de famille » – et celui de « serviteur », soit « celuy qui est aux gages d'un maistre, ou qui est attaché à luy par l'espoir de la recompense ». On constate ainsi que les substantifs *criado* et *familiar*, membres de la famille et de la maison, ne sont pas toujours clairement distingués dans les dictionnaires de l'époque. De même, on trouve dans un autre dictionnaire contemporain, celui de Sebastián de Covarrubias (1610), un rapprochement explicite entre le statut du *criado* et celui du *paniaguado* médiéval qui est considéré comme « allegado a una casa », puisque « está beneficiado del dueño de ella, [que] le da de comer ». Le *criado*, le *familiar* et le *paniaguado* ont donc bien des traits communs, et tous peuvent être classés parmi les *allegados*, car comme le rappelle le *Diccionario de Autoridades* le terme *allegado* « se toma por los parientes, amigos, parciales, o criados cercanos a las personas de sus amos ». Ces ambiguïtés servent la cause des maîtres qui peuvent présenter comme des familiers, des protégés ou même des membres de leur clientèle, tous les *criados* surnuméraires[17]. Si l'on

17. Les législateurs en ont conscience puisque la loi du 10 février 1623 reconnaît que « la malicia ha inventado muchos fraudes en su contravención », avant de stipuler que la limitation du nombre de domestiques s'applique aussi à ceux que les maîtres « [tienen] ocupados en su servicio, para que acompañen con título de allegados, paniaguados [u] otro ».

ajoute à cela qu'il est de bon ton au Siècle d'Or, dans toutes les couches de la société, de se déclarer le *criado* d'un plus puissant, dont on attend faveurs et protection, il suffit aux chefs de famille de désigner une grande partie de leur maisonnée sous ce terme pour qu'il soit presque impossible de savoir qui exerce vraiment une activité de service et *a fortiori* une fonction de représentation au sein de la domesticité ; cela, malgré la tentative de définition en 1619 d'un statut de domestique, basé sur la rédaction d'un contrat de travail qui comporte, entre autres, la mention de l'emploi de service occupé et le montant des gages correspondant[18].

1.3. *Remplacer le substantif* criado *par celui de* mozo

En outre, d'autres contournements de la loi sont possibles. Les maîtres peuvent, par exemple, entretenir le doute en employant à plusieurs reprises le terme de *mozo* en lieu et place de celui de *criado*. Le nom *mozo* s'avère alors tout aussi vague, car il peut servir à désigner un apprenti, un jeune homme non marié ou simplement à différencier deux hommes qui portent le même patronyme, l'un étant plus jeune que l'autre et donc désigné comme *mozo* par rapport à son aîné. Dans tous ces cas, il n'y a pas de lien avec l'exercice d'une activité de service. Néanmoins, on sait que par glissement sémantique, *mozo* peut être synonyme de *criado*, ce glissement provenant de la coutume de placer des enfants ruraux, orphelins ou de famille modeste comme domestiques (Mitterauer 1990). Il est alors des maisons nobles où le nombre de *mozos*, bien que formant un groupe officiellement distinct de celui des *criados*, laisse quelque peu songeur. Les maîtres ont ainsi toujours une longueur d'avance. Il leur suffit de jouer sur les différents sens d'un mot, ou de n'employer que des termes renvoyant à des statuts aux limites très floues, pour donner à croire qu'ils respectent la loi.

Il semble alors bien dérisoire de marteler que la limite fixée est de 18 domestiques et que ce chiffre englobe toutes les catégories depuis le serviteur de bas étage jusqu'aux officiers de maison[19]. Pourtant cette précision n'est pas anodine. En effet, si certains maîtres tentent d'occulter leur non-observance de la loi, d'autres optent à l'inverse pour une stratégie de démonstration et cherchent à prouver qu'aucun *criado* présent dans leur maison n'est inutile, que chacun a un rôle bien défini, et surtout qu'il n'y a pas de redondance des fonctions. Pour ce faire, ils utilisent un large éventail de termes pour évoquer leurs domestiques, en s'inspirant des traités d'économie domestique qui décrivent l'organisation idéale d'une grande maison.

---

18. Cette loi promulguée le 2 mars 1619 ne parvient cependant pas à encadrer le marché de la main-d'œuvre domestique, car les autorités ont sous-estimé la force de pratiques bien ancrées dans la société espagnole comme l'engagement oral et le versement irrégulier des rémunérations (gages mensuels, mais aussi paiement « en nature » sous forme de logement, nourriture, vêtements ou récompenses ponctuelles).

19. On observe cependant un durcissement du ton dans la loi du 10 février 1623 où il est dit que « ninguna persona […] no pueda tener ni traer entre gentilhombres, pajes y lacayos más de dieciocho personas, en que entraran los oficios mayores de la casa, como mayordomo, caballerizo y otros ».

2. La stratégie de la profusion lexicale

2.1. *Les traités d'économie domestique ou la justification d'une domesticité pléthorique*

Les traités d'économie domestique ne forment pas une catégorie homogène, mais renvoient à des écrits différents, tant sur le plan formel que sur celui du contenu. On y trouve ainsi des ouvrages dans la lignée des traités d'*oikonomia*, très en vogue dans les territoires italiens (Romano 1996), qui proposent des modèles de gestion et vont parfois jusqu'à l'estimation du nombre de domestiques nécessaires en fonction du rang du maître[20] ; des recueils de conseils sur l'art de conduire une maison et de bien choisir ses domestiques[21], et des monographies consacrées à des fonctions de service honorifiques (comme celle de secrétaire) qui amènent ensuite une réflexion plus ample sur l'ensemble du personnel de maison[22]. Une même finalité relie tous ces ouvrages : celle du bon fonctionnement de la maison grâce au respect d'une stricte hiérarchie, avec répartition des tâches en « secteurs d'activités » soumis à l'autorité de « chefs » ou « officiers de maison » qui encadrent les autres domestiques. Ces traités, très descriptifs, sont de l'ordre de la théorie, mais les recensements de paroissiens pour la fin du XVI^e^ siècle, et surtout les actes notariés (testaments des maîtres) sur l'ensemble du XVII^e^ siècle, font apparaître des reflets, plus ou moins aboutis, de ces préceptes dans les grandes maisons nobles. L'intérêt d'organiser, même artificiellement, sa maison sur le modèle de ces traités, est que l'on y trouve la justification parfaite de l'emploi de nombreux domestiques, bien au-delà du chiffre maximum de 18 serviteurs pour une même maison[23]. Les auteurs recommandent en effet de scinder les tâches à accomplir et de les répartir entre divers domestiques afin d'être mieux servi – « los cargos repartidos tienen más fácil administración, amontonados en uno, seguro el embarazo y desacierto[24] ». Cela sert les objectifs des maîtres qui n'ont pas l'intention de réduire leur train de vie.

---

20. L'ouvrage fondamental est ici celui de Yelgo de Vázquez, Miguel, 1614, *Estilo de servir a príncipes: con exemplos morales para servir a Dios*, Madrid, Cosme Delgado.
21. On peut songer, par exemple, à Camerino, Joseph, 1631, *Discurso político sobre estas palabras: a fe de hombre de bien*, Madrid, Imprenta Real.
22. Pérez del Barrio Ángulo, Gabriel, 1613, *Dirección de secretarios de señores, y las materias, cuydados, y obligaciones que les tocan, con las virtudes de que se han de preciar, estilo, y orden del despacho y expediente, manejo de papeles de ministros, formularios de cartas, provisiones de oficios, y un compendio en razon de acrecentar estado, y hacienda, oficio de contador, y otras curiosidades que se declaran en la primera hoja*, Madrid, Alonso Martín de Balboa ; Fernándes Abarca, Juan, 1618, *De las partes y calidades, con que se forma un buen secretario con catorze capitulos, que debe guardar para su entereza y un tratado de las partes que an de tener los criados, que an de servir en las casas de los señores*, Lisboa, Pedro Craesbeeck.
23. Si l'on peut considérer qu'en 1597 il n'y a pas encore véritablement de limite (sauf en ce qui concerne les gens de livrée) mais juste une forte incitation à restreindre le nombre total de domestiques par maison, à partir de 1623, c'est bien le chiffre de 18 serviteurs maximum par maison qui est fixé.
24. Camerino, Joseph, *op. cit.*, p. 21-23.

Nous avons élaboré la « Pyramide des fonctions domestiques » (Figure 1) à partir des préconisations de ces traités. Elle illustre les différentes catégories qui constituent le monde du service et la distance honorifique qui les sépare. Les figures 2, 3 et 4 permettent ensuite d'entrer plus avant dans ce microcosme domestique en parcourant les divers secteurs d'activités qui le composent et qui font eux-mêmes l'objet de ramifications.

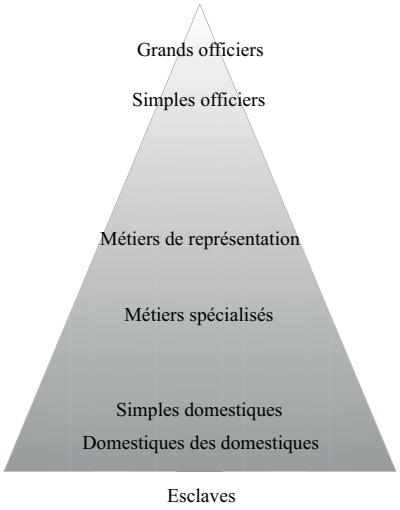

Figure 1. Pyramide des fonctions domestiques

2.2. *La sphère de l'intendance générale : la garantie du bon fonctionnement de la maison*

La sphère de l'intendance générale (Figure 2) est en principe la première décrite, car ses compétences s'étendent à l'ensemble de la maison et concernent le bien-être de tous ses habitants. On y trouve des responsabilités qui vont de la gestion des finances à l'approvisionnement, en passant par le service de la table, l'entretien des meubles et du matériel. Or, certains termes employés pour désigner ces tâches renvoient à des compétences identiques ou qui se chevauchent en grande partie. En effet, dans la pratique, entre le *maestresala*, le *veedor* et l'*aposentador*, entre le *despensero* ou le *comprador,* ou bien encore entre le *mozo de plata* et le *mozo de aparador,* il n'y a pas grande différence voire aucune. Chaque auteur emploie le terme qui lui semble le plus adéquat pour sa démonstration. Les maîtres qui transgressent la loi, eux, les utilisent tous, cherchant ainsi à faire croire qu'ils renvoient à des tâches différentes. Le principe affiché est en fin de compte très simple : si deux domestiques ne sont pas désignés par le même terme, c'est qu'ils n'ont pas le même emploi, du moins sur le papier. Aucun

ne doit donc être congédié pour respecter la limite fixée par la loi. Certains maîtres n'hésitent pas non plus à déclarer l'existence d'un *tinelero* et d'un *mozo de tinelo*, c'est-à-dire d'un responsable de la salle à manger des domestiques et de son assistant. Néanmoins, cela ne sert souvent qu'à justifier la présence de deux domestiques de plus, car dans les faits, il est très rare que les domestiques prennent leurs repas sur leur lieu de travail. Au contraire, il est courant qu'une *ración* (indemnité repas) soit versée pour qu'ils aillent manger dans les tavernes, auberges ou pensions proches de la maison du maître[25]. Enfin, on remarque que dans toutes les branches de cette sphère d'activités, il y a un *mozo* prévu pour aider le sous-chef et il y a ensuite fréquemment au moins un *criado* pour compléter le service. On imagine mal quelles tâches diverses peuvent accomplir le *mozo* et le *criado*, mais l'essentiel est ailleurs : on donne à penser que l'on a vraiment besoin de tous ces domestiques pour être bien servi.

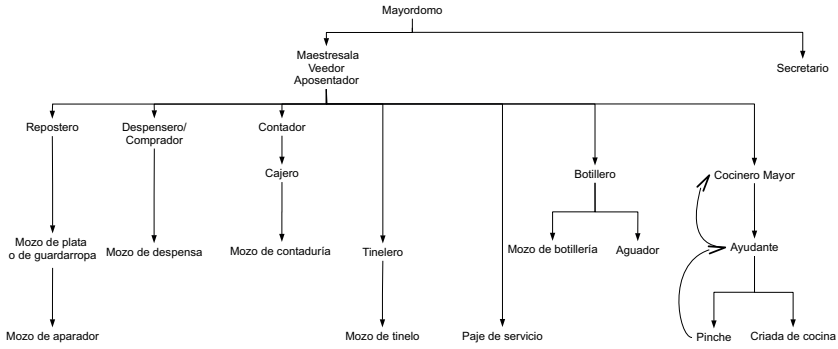

Figure 2. Sphère de l'intendance générale

2.3. *Le groupe des services à la personne : quand la variété des termes cache la redondance des emplois*

La seconde grande sphère d'activités de la maison (Figure 3), celle des services à la personne (entretien des chambres et préparation des maîtres, soins aux enfants, etc.), fait apparaître que, là encore, des appellations variées couvrent les infractions à la loi. En effet, entre la *camarera* et la *moza* ou *criada de cámara*, il n'y a pas de différence majeure. Officiellement, la première est chargée de parer, coiffer et parfumer la maîtresse de maison, mais elle peut aussi s'occuper de l'entretien de ses vêtements ; tandis que les autres n'effectuent normalement que des tâches manuelles comme le ménage, le

25. Dans un *auto* daté du 19 septembre 1609, la municipalité madrilène interdit formellement aux domestiques de demander à leurs maîtres le versement d'une *ración*. Cette interdiction reste, comme de nombreuses autres, lettre morte. *Archivo Histórico Nacional*, *Libro 1200*, fol. 472.

lavage et le repassage. Cependant, lorsque l'on consulte les actes notariés (testaments des domestiques), on constate que toutes ont les mêmes attributions, des salaires semblables, et que ces termes sont parfaitement interchangeables pour les désigner. Diviser le groupe des servantes affectées à ce secteur en trois catégories officiellement distinctes permet de diminuer artificiellement leur nombre en faisant comme si elles occupaient des emplois différents qui ne peuvent donc être comptabilisés ensemble. C'est une façon de démontrer, même si c'est faux, qu'elles n'ont pas les mêmes fonctions et sont donc toutes indispensables. De façon encore plus flagrante, la confusion est volontairement entretenue entre les domestiques censés relever de ce secteur et ceux qui appartiennent à la dernière sphère d'activités, celle des gens de livrée (Figure 4). En effet, les maîtres déclarent dans les deux cas qu'ils emploient des *gentilhombres, pajes de espada* ou *lacayos*.

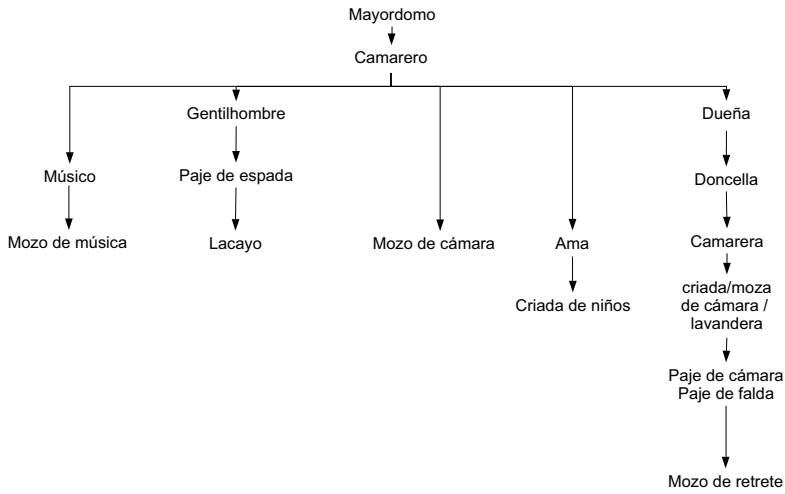

Figure 3. Sphère des services à la personne

Cette homonymie est facilement mise à profit. On peut aisément prétendre que l'on ne dépasse pas la limite fixée par la loi, soit comme nous l'avons évoqué précédemment, quatre personnes en livrée lors des sorties du maître, puisque certains gentilshommes, écuyers ou laquais présents dans la maison ne sont pas à mettre au nombre des gens de livrée mais affectés au service des appartements du maître. Enfin, en ce qui concerne les pages, présents un peu partout dans la maison, en nombre souvent important, la multiplication des dénominations à leur égard *pajes de guardia, de damas, de faldas, de cámara*, *de servicio*, etc. laisse entendre qu'ils ont des occupations précises et ne constituent donc pas une domesticité plus ostentatoire que besogneuse. En réalité, on ne sait pas toujours quelles tâches sont réellement les leurs ni s'ils ne sont pas oisifs une grande partie de la journée. En effet, chaque maître invente à loisir le terme qui lui convient ou

parfois l'emprunte au monde de la domesticité royale pour le transférer dans sa propre maison, même si les tâches en principe afférentes à ces emplois ne correspondent pas à celles qui vont être réellement confiées à ces domestiques. La plupart du temps, les noms donnés à ces pages ne correspondent donc à rien de concret et les domestiques concernés se définissent souvent eux-mêmes dans leurs testaments comme de simples *criados* ou à la rigueur comme *pajes* sans plus de précision. Peu importe, puisque les apparences sont sauves et la loi officiellement respectée.

2.4. *La catégorie des gens de livrée ou la domesticité ostentatoire*

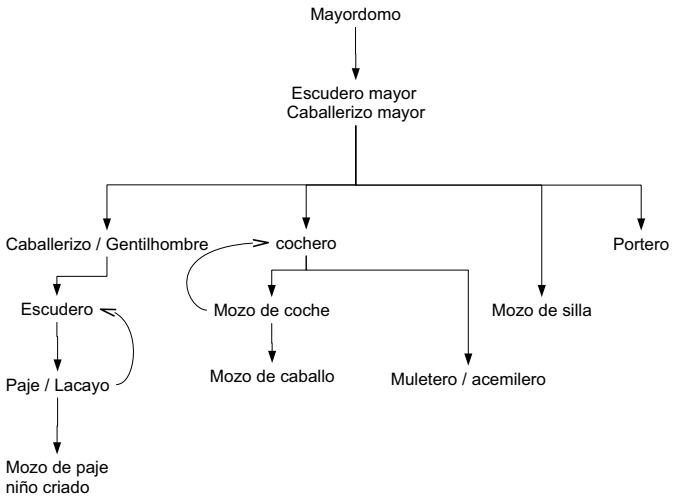

Figure 4. Sphère des gens de livrée

Quant à la dernière sphère d'activités, celle des gens de livrée (Figure 4), on y trouve toutes les fonctions en rapport avec les sorties des maîtres, soit toutes celles qui concourent à la mise en scène du statut social aux yeux d'un large public. Nous sommes bel et bien là au cœur des lois somptuaires. Entre gentilshommes, écuyers, laquais et pages, dont les fonctions se résument à accompagner le maître, l'entourer, le précéder ou fermer sa marche, la différence n'est pas dans les tâches à accomplir, mais tient à deux facteurs : l'âge et l'origine sociale. Les gentilshommes et écuyers sont supposés être plus âgés, être *hidalgos* et porter l'épée, marque de leur grade au sein de la domesticité. Les pages sont souvent de jeunes gens nobles. Les laquais, en revanche, sont en principe roturiers et ne peuvent guère envisager de gravir les échelons du monde du service. Nous avons déjà évoqué certaines feintes pour ne pas se plier à la limite fixée par la loi. Il y en a d'autres. Le langage vient encore une fois au secours des maîtres qui, en tout bien tout

honneur, peuvent certifier qu'ils n'ont pas une suite de plus de quatre *mozos de espuelas* ou *lacayos*. En effet, les autres domestiques en livrée sont qualifiés, selon les besoins, d'*escuderos, caballerizos, lacayuelos, mozos de faroles, pajes de hachas* ou *pajes de luz*. Avec un peu d'astuce et d'inventivité, le tour est joué et l'on ne sort pas du cadre de la loi. En outre, il reste la possibilité d'avancer que certains laquais ou écuyers sont en fait au service de la maîtresse de maison, d'un parent proche qu'on loge temporairement, d'un membre de la clientèle du maître ou d'un de ses officiers.

Conclusion

Conscients de toutes ces failles, les législateurs tentent d'y faire face en rédigeant des lois de plus en plus précises et en réaffirmant avec force que seule une escorte de quatre personnes est tolérée, quelles que soient les fonctions des domestiques et ce pour une même famille, ce qui englobe tous les liens possibles avec le maître de maison (liens de sang, de parenté symbolique et de clientélisme). Pourtant, rien n'y fait. Les autorités ont toujours un temps de retard. À défaut d'être appliquée et efficace, la législation en vigueur a au moins eu un bien involontaire mérite, celui de susciter l'inventivité des maîtres, poussés à justifier la présence de nombreux domestiques surnuméraires. Même si les compétences de ces derniers ne sont pas claires et que personne n'est dupe des subterfuges langagiers utilisés, les apparences sont sauves. En outre, dans le Madrid des XVI^e^ et XVII^e^ siècles où même les courtisans se disent *criados de su Magestad*, s'il est bien un art que l'on cultive, c'est celui de la dépendance, au point que presque tout le monde pourrait se déclarer au service d'un plus puissant. Cette amplitude sémantique du terme *criado* autorise ainsi à jouer sur les mots, à rester dans l'ambiguïté, à glisser d'un sens à un autre ou à inventer de nouveaux termes pour échapper à la limite fixée par la loi. En ce sens, la domesticité madrilène nous semble constituer un exemple intéressant de contournement de la loi par les mots et surtout grâce à eux.

Sarah Pech-Pelletier
Université Sorbonne Paris Nord, Pléiade, UR 7338, F-93430, Villetaneuse, France

Bibliographie

Dictionnaires

BÉNABEN Michel, 2000, *Dictionnaire étymologique de l'espagnol*, Paris, Ellipses.

COVARRUBIAS Sebastián de, [1610] 1979, *Tesoro de la Lengua Castellana o Española*, Madrid, Facs.

Diccionario de Autoridades, [1726] 1984, Madrid, Gredos.

FURETIÈRE Antoine, 1688, *Le Dictionnaire universel*, Rotterdam, Maison Leers.

Sources d'archives

Archivo General de Simancas : Section Expedientes de Hacienda, Segunda Serie, Legajo 121.

Ce registre correspond aux Listas de confesados y comulgados suivantes :

Matrícula de los confesados y comulgados de la parrochia de San Andrés de Madrid del año de 1597 años, 57 folios.

Matrícula de la parrochia de Santa Cruz deste año de 1597, 133 folios.

Matrícula de los parrochianos de la iglesia del señor Sant Juan desta villa de Madrid del año de 1597, 11 folios.

Matrícula de San Justo y Pastor deste año de 1597, 72 folios.

Matrícula deste año de 1597 de la parrochia de San Luis, *Primer tomo*, 16 folios.

Matrícula de las personas que ay de confesion y comunion en la parrochia de sancta María del Almudena este año de noventa y siete años, 23 folios.

Matrícula de San Martín deste año de 1597, 160 folios.

Matrícula de la yglesia parrochial de Sant Nicolas de la villa de Madrid, año 1597, 9 folios.

Matrícula de todos los vezinos desta parroquia de San Salvador de los que an confesado y comulgado en este año 1597, 11 folios.

Matrícula de los confesados y comulgados de la yglesia parrochial del señor Santiago desta villa de Madrid deste presente año de quinientos y noventa y siete, 27 folios.

Matrícula de la parrochia de San Sebastián deste año de 1597, 76 folios.

Archivo Histórico Nacional

Libro 1200 (du 24/04/1606 au 20/11/1610), *Auto* du 19 septembre 1609.

Archivo Histórico de Protocolos de Madrid

Protocolos 8868 à *8870* (années 1647-1666), *10676* à *10678* (années 1662-1667), *10687* (années 1671-1672), *24847* (années 1600-1615) et *24768* à *24784* (années 1616-1699).

Sources imprimées

Ouvrages des XVI^e^ et XVII^e^ siècles

Camerino Joseph, 1631, *Discurso político sobre estas palabras: a fe de hombre de bien*, Madrid, Imprenta Real.

Costa Juan, 1584, *Govierno del ciudadano*, Saragosse, Jan de Altarach.

Fernándes Abarca Juan, 1618, *De las partes y calidades, con que se forma un buen secretario con catorze capitulos, que debe guardar para su entereza y un tratado de las partes que an de tener los criados, que an de servir en las casas de los señores*, Lisbonne, Pedro Craesbeeck.

Novísima Recopilación de las Leyes de España, [1567] 1976, Madrid.

Pérez del Barrio Ángulo Gabriel, 1613, *Dirección de secretarios de señores, y las materias, cuydados, y obligaciones que les tocan, con las virtudes de que se han de preciar, estilo, y orden del despacho y expediente, manejo de papeles de ministros, formularios de cartas, provisiones de oficios, y un compendio en razon de acrecentar estado, y hacienda, oficio de contador, y otras curiosidades que se declaran en la primera hoja*, Madrid, Alonso Martín de Balboa.

Yelgo de Vázquez Miguel, 1614, *Estilo de servir a príncipes: con exemplos morales para servir a Dios*, Madrid, Cosme Delgado.

Ouvrages et études postérieurs

Alvar Ezquerra Alfredo, 1985, *Felipe II, la Corte y Madrid en 1561*, Madrid, CSIC, coll. « Monografías de historia moderna ».

Alvar Ezquerra Alfredo, 1989, *El nacimiento de una capital europea, Madrid entre 1561 y 1606*, Madrid, Turner.

Carbajo Isla María, 1985, « La inmigración a Madrid (1600-1850) », *Revista Española de Investigaciones Sociológicas*, n° 32, p. 67-100.

Carbajo Isla María, 1987, *La población de la villa de Madrid. Desde finales del siglo XVI hasta mediados del siglo XIX*, Madrid, Siglo XXI.

Gutton Jean-Pierre, 1981, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier, coll. « Historique ».

Larquié Claude, 1974, « Quartiers et paroisses urbaines : l'exemple de Madrid au XVII^e^ siècle », *Annales de démographie historique*, p. 165-195.

Mitterauer Michael, 1990, « Servants and youth », *Continuity and Change*, vol. 5, n° 1, p. 11-38.

Pech Sarah, 2007, *Les Domestiques à Madrid au Siècle d'Or. Servir et vivre dans la Villa y Corte (1561-1700)*, thèse soutenue en Sorbonne.

Pech-Pelletier Sarah, 2012, « Aux fondations d'identités de quartiers : le rôle des migrants et des domestiques dans le Madrid des XVI^e^ et XVII^e^ siècles », dans J.-P. Duviols, A. Guillaume-Alonso, G. Martin (éds), *Le monde hispanique. Histoire des fondations. Hommage au professeur Annie Molinié-Bertrand*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 193-207.

Pinto Crespo Virgilio, 1995, *Madrid, atlas histórico de la ciudad siglos IX-XIX,* Madrid, Barcelone, Fundación Caja de Madrid y Lunwerg Editores.

Ringrose David, 1969, « Madrid y Castilla, 1560-1850. Una capital nacional en una economía regional », *Moneda y Crédito*, nº 111, p. 65-122.

Ringrose David, 1976, « Inmigración, estructuras demográficas y tendencias económicas en Madrid a comienzos de la Epoca Moderna », *Moneda y Crédito*, nº 138, p. 9-55.

Romano Dennis, 1996, *Housecraft and statecraft. Domestic service in Renaissance Venice, 1400-1600*, Baltimore, Londres, The Johns Hopkins University Press.

Santos Juliá, Ringrose David et Segura Cristina (éds), 1994, *Madrid, historia de una capital*, Madrid, Alianza Editorial.

Sieber Claudia W., 1985, *The invention of a Capital: Philip II and the First Reform of Madrid*, Baltimore, The Johns Hopkins University.